

Par ailleurs, et toujours à propos des voies départementales, nous observons que celle qui traverse Mattaincourt est régulièrement inondée sur une hauteur de 50 cm à plus d'un mètre de hauteur.

Pouvez-vous nous dire qui, lorsque survient une crue laquelle inonde cette chaussée, assume la responsabilité du contrôle de la circulation et de l'organisation des secours ?

Par le passé, les pompiers de chaque commune, qui avaient une connaissance des lieux et des situations pour les vivre régulièrement, intervenaient et proposaient des services aux riverains. Ces services, depuis la départementalisation font défaut.

Existe-t-il pour les pompiers un plan de sauvegarde permettant aux secours d'accéder en tous lieux lorsque cette route, régulièrement transformée en rivière avec un fort courant ne permet plus aux véhicules, même surélevés de la pratiquer ?

Savez-vous que par rechargement successifs cette même chaussée a été rehaussée de plusieurs dizaines de centimètres dans les années passées, limitant considérablement l'écoulement au centre du village de Mattaincourt et augmentant ainsi régulièrement les niveaux atteints par les inondations successives ?

Savez-vous que l'épisode du 23 octobre aurait pu être totalemment évité si la chaussée, qui a formé un véritable barrage au ruisseau dit de "cresson", avait été plus basse de quelques 30 cm évitant l'inondation d'une dizaine de maison ?

Nous avons parfaitement conscience que chacun, dans une gestion particulièrement complexe à mettre en œuvre, doit prendre, comme vous l'évoquez, ses responsabilités.

Nous comprendrions plus mal que chacun et notamment les acteurs publics, arguant des limites de ses responsabilités, trouve argument de cette complexité pour ne pas être promoteur d'une action visant à la réduction des risques, que l'évolution du climat, des modes de culture agricoles et des modifications des dispositifs d'écoulement des eaux ont finalement aggravé.

Nous sommes à votre disposition pour expliciter nos propos.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président,
Bernard Pierrel

Le secrétaire,
Jean-François Laibe